**Compte-rendu de la réunion publique**

Projet de carrière à St Baudille (38)

Réunion le : mercredi 8 novembre 2023 à la mairie de St Baudille salle des fêtes 18h30

Présents

M. Denis THOLLON, Maire de la commune de St Baudille et M. BONNAVENT, adjoint

M. Denis CUVILLIER commissaire enquêteur.

M Teddy GONIN, porteur du projet

Un représentant du bureau d’études

Sept participants de la commune de St BAUDILLE dont les riverains

Ordre du jour

Présentation de l’organisation de la réunion par M. le Maire.

Intervention du commissaire enquêteur sur le rôle et les objectifs de la réunion publique en vue de l’enquête publique.

Présentation de la société GONIN TP et du projet envisagé sur la commune de St BAUDILLE.

Prise de parole des participants et des riverains pour faire part de leurs questionnements et de leur opinion sur le projet.

Conclusion de la réunion par le porteur de projet

Questions

**Q. : Qu’en est-il de l’étendue d’eau qui existait lors de la phase d’exploitation précédente (avant 1990)  ?**

*R. : cette étendue d’eau n’est que peu intéressante sur le plan écologique, du fait de la raideur des pentes.*

**Q. : Gestion du bruit avertisseur émis par les engins de carrière**

*R. : les véhicules seront équipés d’un système LYNX et non d’un bip-bip sonore*

**Q. (**par les propriétaires exploitants de la ferme du Val d’Amby qui font de l’accueil pédagogique de scolaires)

**Comment se fait la remise en état des lieux, et quelles garanties peuvent être données ?**

*R. : la remise en état se fait au fur et à mesure de l’exploitation. Des garanties financières sont mises en place au démarrage de l’exploitation*

**Q. : Le merlon de protection va-t-il être reboisé ?**

*R. : Oui. Il sera réalisé en matériaux inertes non pollués.*

**Q. : Comment sera préparé ce reboisement ?**

*R. : La végétalisation se fera d’elle-même par recolonisation naturelle des espèces (carreau) et par plantation d’arbres et arbustes (front, talus et merlons)*

**Q. : Pourquoi ne pas refaire un plan d’eau ?**

*R. : il est prévu une zone humide relictuelle, un plan d’eau n’aurait que peu d’intérêt car il ne peut y avoir un étang naturel contre un front de taille.*

**Q. : Comment sera assurée la sécurité des promeneurs ?**

*R. les aménagements prévus seront réalisés dès les travaux préliminaires, selon l’arrêté de sécurisation*

**Q. : Comment sera assurée la protection des riverains v/v des nuisances des installations de concassage ?**

*R. ces installations seront localisées sur le carreau de la carrière en partie basse, derrière le merlon de protection qui sera réalisé dès le début de l’exploitation*

**Q. : Comment seront effectués les tirs, sachant que la ferme d’amby reçoit des scolaires dans le cadre de ses activités ?**

*R. (Gonin TP) : les tirs seront réalisés les jours ouvrés à heure fixe (entre 10h et 12h). La mairie sera prévenue à l’avance des dates et heures. Il n’y aura pas de tirs ni de concassage en juillet et aout.*

*R. (maire St Baudille) : une relation directe sera établie avec les riverains à travers une commission locale d’information et de suivi qui réunira les riverains, la mairie, les services de l’état et l’exploitant.*

Le représentant de l’association pour la sauvegarde du patrimoine naturel et culturel de St Baudille présente le point de vue de l’association, en défaveur du projet. (*se reporter au registre des observations de l’enquête pour le détail)* et **conclut en posant la question du contrôle des foretages**

*R. (Gonin TP) : un contrôle est fait chaque année par les services de la DREAL*

Gonin TP conclut la réunion à 20h30 en proposant d’organiser une visite de la carrière de Parmilieu, proche de St Baudille, où une phase d’extraction de pierre marbrière va s’engager.